

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 11 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs le Dr Stéphane MAUCLAIR - André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI (à partir de 19h20), Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOUI (jusqu'à 19h20) - Laure FAUDEMÉR - M. Bruno JANOT - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

POUVOIRS :

Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme le Maire

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Anne SERRE (de la délibération n°1 à 10 incluse)

Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : EVOLUTION DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS

Afin d'accomplir sa mission première et de donner accès à l'information, de former aux outils numériques, la bibliothèque de Dax doit régulièrement adapter son offre pour être au plus près des usages et des pratiques des habitants, notamment dans le domaine du numérique. Elle est l'un des acteurs essentiels de la lutte contre la fracture numérique.

1- Acquisition d'un logiciel de gestion et de sécurisation des postes informatiques pour le public :

La bibliothèque de Dax est actuellement l'un des seuls lieux de la ville où la population peut accéder à des ordinateurs publics. Actuellement, les usagers peuvent bénéficier d'une session de 2h par jour et par usager. Six ordinateurs, installés dans les espaces publics, sont destinés à cet usage.

Ils sont équipés d'un système de support installé de manière temporaire en attendant une solution mieux adaptée aux besoins de la bibliothèque et de ses publics.

L'acquisition d'un logiciel de gestion et sécurisation des postes informatiques est désormais devenue une nécessité afin d'améliorer l'offre de service attendue par les usagers dans une bibliothèque ouverte sur son époque.

Il permettra également à l'établissement d'être en conformité avec la législation sur le numérique et de fiabiliser la gestion quotidienne par l'équipe présente sur place.

Enfin, ce système informatique est en capacité d'évoluer pour prendre en charge des besoins nouveaux, ainsi que ceux de la future médiathèque municipale.

Le projet se déroulera en deux phases :

2019 : installation du logiciel en version standard pour la gestion et sécurisation des 6 postes informatiques de la bibliothèque de Dax

2020 : déploiement des options (hotspot wifi, gestion des tablettes...)

2- Développement des collections numériques

La bibliothèque de Dax poursuivra en parallèle le développement de ses collections sur supports numériques : DVD, jeux vidéo et livres audio.

Ces supports, récemment proposés au public, connaissent un succès important auprès des usagers. A titre d'exemples :

- la collection de 600 DVD a fait l'objet de plus de 2 700 prêts en 2018
- les 220 livres audio ont cumulé près de 700 emprunts en 2018
- la moitié de la collection de jeux vidéo est en permanence sortie des rayons

Ces taux de rotation très élevés plaident en faveur de l'accroissement de la collection. Ils révèlent un volume de documents trop faible par rapport à la demande des usagers. Afin de conserver son attractivité, la bibliothèque doit être en capacité de proposer régulièrement des nouveautés tout en étoffant le fonds de référence.

La bibliothèque mettra donc la priorité sur ces nouveaux supports dans sa politique d'acquisitions, d'autant qu'elle doit atteindre progressivement un volume de collections proportionné au nombre d'habitants desservis pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque.

Ces projets peuvent bénéficier d'un accompagnement de la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre de la première fraction du concours particulier, créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,

Les crédits correspondants à la phase 2019 sont inscrits au budget principal de la ville de Dax, exercice 2019.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la mise en place des nouveaux services numériques aux usagers de la bibliothèque,

SOLLICITE une demande de subvention au titre de la première fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et pièce afférents.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190711-2740-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Juillet 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».